

Comment adhérer à la Conciergerie ?

Vous avez souhaité devenir adhérent de la Conciergerie TO DO TODAY et nous vous en remercions. Afin de mieux vous connaître, nous vous remercions de bien vouloir :

- Signer le présent contrat en deux exemplaires.
- Remplir la fiche d'adhésion ci-jointe. Les informations que vous y indiquerez seront utilisées par TO DO TODAY pour personnaliser votre compte client, vous faire gagner du temps lorsque vous passerez une commande, et répondre donc plus efficacement à vos attentes.
- Afin de valider votre adhésion, nous vous remercions de bien vouloir remplir et signer la demande et l'autorisation de prélèvements annexées au présent contrat et d'y joindre un Relevé d'Identité Bancaire.

L'ensemble de votre dossier d'inscription doit être remis à votre Concierge directement à la Conciergerie, ou par mail en le scannant, ou par courrier à :

TO DO TODAY
45, rue Boissière
75016 Paris

Un exemplaire du contrat signé par TO DO TODAY vous sera alors remis / renvoyé.

Nous vous rappelons que la signature de ces documents a pour objet de garantir votre sécurité et d'assurer le respect de la plus stricte confidentialité concernant vos données personnelles, tant vis-à-vis des tiers que de votre employeur.

N'hésitez pas à vous adresser à votre Concierge si vous avez la moindre question concernant ces documents.

- Affecté
sur le site :
- Blanc Mesnil
 - Fussy
 - Grenoble
 - Isle d'Abeau
 - Issy-les-Moulineaux
 - Les Ulis
 - Lille
 - Nanterre
 - Nantes
 - Saint Avertin
 - Sophia
 - Strasbourg
 - Toulouse

- En déplacement
sur le site :
- Blanc Mesnil
 - Fussy
 - Grenoble
 - Isle d'Abeau
 - Issy-les-Moulineaux
 - Les Ulis
 - Lille
 - Nanterre
 - Nantes
 - Saint Avertin
 - Sophia
 - Strasbourg
 - Toulouse

*N° d'adhérent : EPA 17_

Informations Personnelles

Titre : Mlle Mme M

*Nom :

* Prénom :

Date de Naissance : _ _ _ _ _

*Adresse :

*Code Postal : _ _ _ _ _ *Ville :

Interphone : Digicode : Escalier / Étage :

Téléphone domicile : _ _ _ _ _

Fax domicile : _ _ _ _ _

*Téléphone Portable : 06 _ _ _ _ _

*Mail personnel :@.....

Situation de famille :

Nom et prénom de votre conjoint (le cas échéant) :
.....

Date de naissance de votre conjoint : _ _ _ _ _

Date de votre anniversaire de mariage : _ _ _ _ _

Tél. portable de votre conjoint(e) : 06 _ _ _ _ _

Tél. professionnel " " : _ _ _ _ _

Désignez-vous votre conjoint(e) comme co-adhérent ?

- Oui Non

Votre conjoint(e) est-il/elle salarié(e) chez HP ?

- Oui Non

Informations Professionnelles

*Date d'entrée chez HP :

*Type de contrat : CDD CDI Stage
 Autre

*Catégorie : Cadre Non Cadre

*Fonction :

*Ligne directe : _ _ _ _ _

*Téléphone Portable : 06 _ _ _ _ _

*Fax direct : _ _ _ _ _

*Mail HP :@.....

*Adresse bureau (Étage / N° de bureau) :

Vos Préférences

Préférez vous être contacté...

- sur votre ligne directe ?
- sur votre portable ?

Informations relatives à votre inscription

Les informations ci-dessous sont indispensables pour sécuriser l'utilisation de votre compte. Vous ne devez les fournir qu'aux personnes que vous avez habilitées à passer des commandes sur votre compte – conjoint(e).

*Choisissez un mot de passe :

*En cas d'oubli de votre mot de passe, veuillez indiquer la question que notre équipe devra vous poser pour vous remémorer votre mot de passe :

*Indiquez la réponse à cette question :

Fait à, le :

Signature de l'Adhérent :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 : OBJET

La société TO DO TODAY propose à ses Clients (entreprises ou propriétaires d'immeubles de bureau) une offre de services de Conciergerie sur mesure via une implantation physique dans les locaux de ses Clients.

Ces services sont exclusivement destinés aux Adhérents des Conciergeries, qu'ils soient salariés ou collaborateurs des Clients entreprises, ou salariés et collaborateurs des entreprises locataires des Clients propriétaires d'immeubles de bureaux.

Ils ont pour objet de faire gagner du temps aux collaborateurs et salariés Adhérents et contribuent ainsi à l'amélioration de leur qualité de vie.

Afin de simplifier et de sécuriser l'utilisation de ses services par les Adhérents, TO DO TODAY se substitue à ses fournisseurs et prestataires de services sur site, devenant par là même leur interlocuteur unique, tant pour la prise de commande que pour le suivi et la facturation.

ARTICLE 2 : PRISE D'EFFET DU CONTRAT

Le contrat d'adhésion ne prend effet qu'au retour à TO DO TODAY du contrat d'adhésion dûment complété, signé par l'Adhérent et accompagné des pièces justificatives demandées.

L'adhésion est confirmée par TO DO TODAY par l'envoi d'un mail dès validation du contrat.

ARTICLE 3 : DURÉE DU CONTRAT

Le contrat d'adhésion est conclu pour une période de douze (12) mois renouvelable tacitement, sauf dénonciation expresse du contrat d'adhésion par l'Adhérent par toute voie de communication écrite, au moins un (1) mois avant la date anniversaire du contrat.

Les cas de résiliation anticipée du contrat font l'objet de l'article 17 des présentes.

ARTICLE 4 : ACCÈS AU SERVICE

L'Adhérent dispose de quatre modes d'accès au service TO DO TODAY : physiquement au comptoir de la conciergerie TO DO TODAY installé dans son entreprise, par téléphone, par mail et par portail internet.

Afin d'assurer la sécurité des Adhérents, TO DO TODAY attribue un numéro d'adhérent lié à chaque contrat ainsi qu'un code d'accès confidentiel qui doit être utilisé à chaque commande. L'Adhérent accepte de prendre soin de ce code d'accès confidentiel et de ne le confier qu'aux co-adhérents expressément désignés dans la fiche de renseignements incluse aux présentes et dont il se porte garant.

ARTICLE 5 : COMMANDE

5.1 Modalités de la prise de commande :

La commande peut être passée selon les modes d'accès décrits à l'article 4 ci-dessus. Les informations relatives à la commande (nature de la prestation, prix, modalités de livraison, heure de rendez-vous par exemple) sont saisies informatiquement par l'équipe de TO DO TODAY.

5.2 Confirmation de la commande

Un bordereau de confirmation reprenant les informations relatives à la commande est immédiatement envoyé à l'Adhérent par mail.

La confirmation par TO DO TODAY de la commande atteste de la disponibilité du produit ou du service commandé. Sont notamment précisés dans la confirmation de commande le prix à payer au titre du produit ou du service commandé, l'heure de livraison ou de réalisation de la prestation et le délai maximum d'annulation de la commande.

5.3 Modification d'une commande

Tout désaccord de la part de l'Adhérent sur l'une ou l'ensemble des informations contenues dans le bordereau de confirmation doit, dans un délai maximal de deux heures, être porté à l'attention des membres de la conciergerie de TO DO TODAY qui s'attacheront à rectifier la commande dans les meilleurs délais. Passé ce délai de deux heures, TO DO TODAY fera ses meilleurs efforts pour vous satisfaire mais ne peut vous garantir de pouvoir enregistrer votre modification de commande.

5.4 Annulation d'une commande

Toute commande d'un produit en stock chez TO DO TODAY peut être annulée à tout moment, sans pénalité.

Par exception, dans l'hypothèse où l'Adhérent annule la commande d'un produit pour lequel TO DO TODAY se fournit auprès d'un fournisseur ou prestataire externe, et si cette annulation intervient au-delà du délai inscrit sur le bordereau de confirmation, la commande est réputée consommée et lui est facturée.

ARTICLE 6 : DISPONIBILITÉ

Certains services proposés par TO DO TODAY sont effectués par des prestataires de services externes avec lesquels TO DO TODAY a contracté.

Dans certains cas, des ruptures ou indisponibilités de la part de nos prestataires peuvent avoir lieu et ne sauraient être imputées à TO DO TODAY. TO DO TODAY fera son meilleur effort pour que les fournisseurs et prestataires soient en mesure d'honorer toutes les commandes des Adhérents. Des indications sur la disponibilité des produits et services sont fournies lors de l'émission du bordereau de validation de la commande. Les modalités de cette confirmation sont détaillées à l'article 5.2 ci-dessus.

ARTICLE 7 : PRIX

Les prix proposés par TO DO TODAY pour les produits ou services sont indiqués en euro toutes taxes comprises.

Ils tiennent compte de la TVA française applicable au 1er janvier 2012. Si le taux de la TVA venait à être modifié, que ce soit à la hausse ou à la baisse, le changement pourra immédiatement être répercuté sur le prix des produits et services, même si ce changement intervient après la confirmation de la commande par l'Adhérent.

TO DO TODAY se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais les produits et services seront facturés sur la base des tarifs affichés au moment de la passation de la commande par l'adhérent.

ARTICLE 8 : LIVRAISON

Les produits ou services choisis sont livrés à l'espace réservé à TO DO TODAY au sein des locaux du Client et dans les délais indiqués sur la confirmation de commande.

Les délais de livraison indiqués dans la confirmation de commande correspondent aux délais maximums de traitement et de livraison pour les produits et services commandés.

En cas de dépassement du délai de livraison TO DO TODAY s'engage à informer immédiatement l'Adhérent et à lui proposer soit un nouveau délai, soit l'annulation et le remboursement de sa commande. Le remboursement s'effectue par le biais d'un crédit porté au compte de l'Adhérent.

La livraison est effectuée par TO DO TODAY à titre gracieux.

ARTICLE 9 – GARANTIES**9.1 Garantie légale**

Les Adhérents bénéficient de la garantie légale des vices cachés sur les produits livrés.

9.2 Délai de rétractation

L'Adhérent dispose d'un délai légal de sept (7) jours francs à compter de la livraison de sa commande pour faire retour à TO DO TODAY du produit dans son emballage d'origine en parfait état. Le retour devra se faire au comptoir de la conciergerie installée au sein de l'entreprise Cliente.

Le droit de retour ne pourra être exercé pour :

- Les services qui auront déjà reçu un début d'exécution avec l'accord de l'Adhérent avant la fin du délai de sept jours (le pressing par exemple) ;
- Les produits alimentaires pour lesquels la date de péremption est arrivée à échéance ou les produits ayant une très courte durée de vie, comme, notamment, les fleurs ;
- Les articles retournés incomplets, abîmés, endommagés ou salis.

ARTICLE 10 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Les commandes de produits et services effectuées auprès de TO DO TODAY et délivrées sur le site font l'objet d'une facture mensuelle unique payable par prélèvement automatique. Le relevé d'opérations reprenant l'ensemble des prestations et produits commandés dans le mois est envoyé le 3 du mois suivant par mail.

Le prélèvement s'effectue le 10 du mois suivant, terme échu.

Dans le cas où un titre de paiement émis au profit de TO DO TODAY ne serait pas honoré, les sommes dues sont majorées des frais divers liés à l'impayé que TO DO TODAY a été contrainte d'engager et sont re-facturées à l'Adhérent (notamment les frais de rejet de prélèvement automatique).

Les commandes de services effectuées auprès de prestataires externes pour des services à domicile feront l'objet d'un règlement à la prestation, effectué directement auprès du prestataire délivrant le service.

Pour les prestataires agréés par les pouvoirs publics, nous vous rappelons que le montant de la TVA applicable est de 7%. Une attestation fiscale est envoyée au client par le prestataire au plus tard le 31 janvier de l'année suivant la date d'exécution du service. Cette attestation permet au client de faire valoir son droit à une réduction d'impôt sur le revenu, dans les limites et conditions fixées par la loi fiscale en vigueur.

ARTICLE 11 : CHANGEMENT DE DOMICILIATION BANCAIRE

En cas de changement de coordonnées bancaires, l'Adhérent adressera sans délai à TO DO TODAY une nouvelle autorisation de prélèvement accompagnée d'un RIB. Les impayés résultant du défaut de communication de la nouvelle domiciliation bancaire majorés des frais liés à l'impayé que TO DO TODAY aura été contrainte d'engager seront re-facturés à l'Adhérent (notamment les frais de rejet de prélèvement automatique).

ARTICLE 12 : OBLIGATIONS DE TO DO TODAY

TO DO TODAY s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité du service fourni à ses Adhérents, conformément à l'article 6 des présentes.

La responsabilité de TO DO TODAY ne peut être engagée :

- En cas de mauvaise utilisation du service par l'Adhérent (adresse d'intervention erronée, mauvaise spécification du mode de livraison . . .) ;
- En cas de non-respect par l'Adhérent de ses obligations contractuelles ;
- En cas de force majeure au sens de la jurisprudence française.

ARTICLE 13 : OBLIGATIONS DE L'ADHÉRENT

L'Adhérent est responsable du paiement de l'ensemble des sommes dues au titre du contrat d'adhésion comme de l'exécution des obligations souscrites au titre du contrat étant précisé qu'aucune cotisation d'adhésion n'est due.

L'Adhérent s'engage à prévenir TO DO TODAY dans un délai maximum de sept (7) jours ouvrables de tout changement ou modification relatifs à la fiche d'adhésion annexée au présent contrat.

Cette obligation est justifiée par la nature même des conditions d'organisation et de livraison des prestations de TO DO TODAY. A défaut, l'Adhérent ne pourra s'en prévaloir auprès de TO DO TODAY pour quelque cause que ce soit.

L'Adhérent s'interdit expressément de solliciter et/ou d'utiliser, directement ou indirectement, les services des prestataires et fournisseurs de TO DO TODAY sans en référer à TO DO TODAY.

ARTICLE 14 : RESPONSABILITÉ

14.1 Fiches produits

TO DO TODAY présente dans son catalogue papier et Intranet les caractéristiques essentielles des produits et services proposés, conformément à l'article L 111-1 du Code de la Consommation.

Les produits et services proposés sont conformes à la législation française en vigueur.

Les fiches de présentation des produits et services sont établies à partir des informations données par les fournisseurs et prestataires de services, partenaires de TO DO TODAY. Les photographies, graphismes et les textes illustrant les produits et services présentés ont valeur indicative et non contractuelle. De ce fait, la responsabilité de TO DO TODAY ne saurait être engagée et la validité d'une commande passée et réalisée ne saurait être contestée, en cas d'erreur ou d'imprécision sur ces éléments de présentation.

14.2 Force majeure

La responsabilité de TO DO TODAY, ne saurait être engagée, en cas de retard dans l'exécution du contrat ou en cas d'inexécution du contrat, en raison d'un cas de force majeure.

Si l'événement de force majeure retarde ou rend impossible l'exécution de la commande pendant une durée excédant 30 jours, la commande pourra être annulée et TO DO TODAY remboursera, le cas échéant l'Adhérent par un crédit porté au compte de l'Adhérent.

ARTICLE 15 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits dans les catalogues papier et Intranet de TO DO TODAY, qu'ils soient la propriété ou non de TO DO TODAY, sont protégés au titre de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier.

A ce titre et conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle, seule l'utilisation pour un usage privé, réduite au cercle de famille (sous réserve de dispositions différentes voire plus restrictives du code de la propriété intellectuelle) et la reproduction (impression, téléchargement) pour un

usage strictement personnel sont autorisés.

A défaut d'autorisation préalable communiquée par écrit par TO DO TODAY ou du titulaire des droits, toute autre utilisation est constitutive de contrefaçon sanctionnée par le code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle du catalogue de TO DO TODAY est strictement interdite.

TO DO TODAY et son logo sont des marques déposées et protégées à ce titre par le droit des marques. Elles sont la propriété exclusive de TO DO TODAY.

ARTICLE 16 : PROTECTION DES INFORMATIONS NOMINATIVES

Les informations communiquées par l'Adhérent dans le cadre du contrat d'adhésion et de ses commandes ne seront transmises à aucun tiers en dehors des fournisseurs et prestataires de services de TO DO TODAY.

Ces informations seront considérées par TO DO TODAY, ses fournisseurs et ses prestataires comme strictement confidentielles. Elles ne seront utilisées par les services internes de TO DO TODAY et ses fournisseurs et prestataires que pour le traitement des commandes et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre des produits et services réservés aux Adhérents de TO DO TODAY.

Nonobstant les dispositions des alinéas précédents, l'Adhérent autorise expressément TO DO TODAY à informer son employeur dans le cas suivant : non-paiement d'une ou plusieurs facture(s) malgré une lettre de relance ; dans ce cas, cette information portera sur les noms, prénom de l'Adhérent et les date et montant de l'impayé.

Pour les besoins des présentes, ne seront pas assimilées à des tiers, les entités ou personnes reprenant l'activité de TO DO TODAY à la suite d'une cession ou d'un transfert.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, l'Adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles le concernant. Pour cela il lui suffit d'en faire la demande à TO DO TODAY par mail ou par courrier en indiquant son nom, prénom et adresse.

ARTICLE 17 : FIN DU CONTRAT D'ADHÉSION – RÉSILIATION

TO DO TODAY se réserve la faculté de résilier le contrat d'adhésion de plein droit et à tout moment, après une mise en demeure de sept (7) jours restée sans effet, pour les cas de violation par l'Adhérent de ses obligations ou de non-paiement d'une seule des échéances mensuelles au titre d'une de ses commandes.

En outre, TO DO TODAY procédera à la résiliation immédiate et de plein droit de l'adhésion :

- en cas de rupture du contrat de prestations de services conclu avec la société Cliente pour quelque cause que ce soit

- en cas de rupture du contrat de collaboration ou de travail de l'Adhérent avec son employeur, dès le jour effectif de ladite rupture
- en cas de mutation de l'Adhérent vers un autre site du groupe dès le jour effectif de ladite mutation.

Il est expressément convenu qu'à compter de la date de résiliation effective de l'adhésion quelle qu'en soit la cause, l'Adhérent n'aura plus accès aux produits ou services proposés par TO DO TODAY.

TO DO TODAY s'engage à exécuter la commande de l'Adhérent si cette dernière lui est parvenue avant la date effective de résiliation, même si l'exécution doit intervenir après la date effective de résiliation.

ARTICLE 18 : MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

L'Adhérent peut consulter simplement, librement et à tout moment ces Conditions Générales en s'adressant à la Conciergerie.

Compte tenu de la nouveauté du service TO DO TODAY et de ses évolutions possibles, TO DO TODAY se réserve le droit d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales.

En cas de modification, les nouvelles Conditions Générales seront envoyées par mail à l'adhérent.

ARTICLE 19 : DIFFÉREND

Le présent contrat d'adhésion est soumis au droit français.

Pièces à joindre au présent contrat pour valider le dossier d'inscription :

- Fiche d'adhésion remplie et signée
- Demande et autorisation de prélèvements signées
- Relevé d'Identité Bancaire

IDENTIFIANT DE L'ADHÉRENT (NUMÉRO EPA) :

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR				DÉSIGNATION DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER	
COMpte À DÉBITER				NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER	
Établiss'	Guichet	N° du compte	Clé RIB	TO DO TODAY SAS au capital de €447 835 RCS Paris B440 021 368 45 rue Boissière 75 016 Paris	

Date :

Signature :

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1/4/80 de la Commission Informatiques et Libertés

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR
467627

NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR				NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER	
				TO DO TODAY SAS au capital de €447 835 RCS Paris B440 021 368 45 rue Boissière 75 016 Paris	
COMpte À DÉBITER				NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER	
Établiss'	Guichet	N° du compte	Clé RIB		

Date :

Signature :

Prière de renvoyer les deux parties de cet imprimé au créancier, sans les séparer, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B.), postal (R.I.P.), ou de caisse d'épargne (R.I.C.E.)